

Centre
Hospitalier
Bel Air
Corcoué sur Logne

LIVRET
D'ACCUEIL



PÔLE
HÉBERGEMENT

Bienvenue

Vous avez choisi le Centre Hospitalier Bel Air de Corcoué sur Logne pour les soins que requiert votre état de santé, c'est pour nous un témoignage de confiance dont nous vous remercions.

L'ensemble des médecins et du personnel s'engage à mettre tout en œuvre afin de concilier vos demandes avec les contraintes de la vie en institution.

L'établissement contribue à développer la prévention, à vous garantir l'égal accès aux soins nécessités par votre état de santé et à assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible. L'établissement vous assure le respect de votre dignité et ne fait aucune discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins. Nous vous assurons également un droit de respect de la vie privée et au secret des informations vous concernant.

Ce livret a été préparé à votre intention pour vous présenter notre structure, vous faire connaître vos droits, vos devoirs et répondre à vos questions.

La Direction

Sommaire

Présentation p.3

Votre séjour p.6

Informations pratiques p.11

Vos droits et devoirs p.13

Accès et contacts p.19



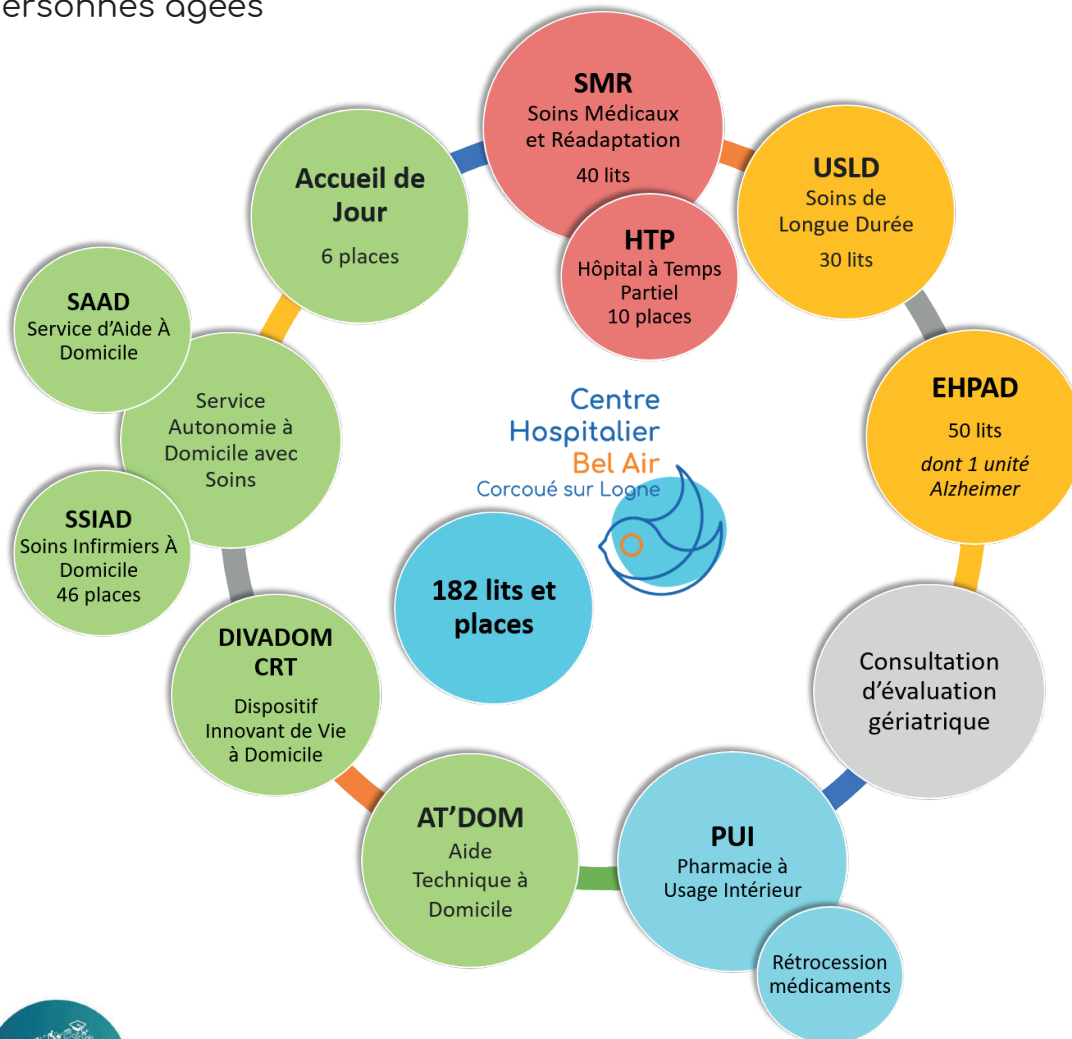
La politesse et la courtoisie sont de rigueur dans l'enceinte de l'Hôpital.

Soyons tous vigilants : l'hôpital est un lieu de soins, interrompre les soignants peut compromettre la qualité et la sécurité de la prise en charge. Merci à vos proches de vous rendre visite ou de téléphoner de préférence l'après-midi. Pour préserver le calme et le repos de vos voisins, il convient d'user avec discrétion, des appareils de radio et de télévision, d'éviter les conversations trop bruyantes.

Le Centre Hospitalier Bel Air est un établissement public de santé. Il se situe à Corcoué-sur-Logne, au cœur des vignobles du Pays Nantais, et à égale distance de Nantes, La Roche-sur-Yon et Challans.

L'établissement souhaite mettre en avant ses orientations stratégiques pour les 5 années à venir :

- Maintenir une offre de qualité à destination des personnes accueillies
- Appuyer sur son expertise et les mettre à disposition du soutien à domicile des personnes âgées



GROUPEMENT
HOSPITALIER
DE TERRITOIRE
LOIRE ATLANTIQUE

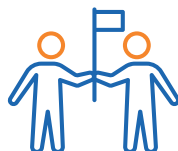
L'établissement est membre depuis 2016 du Groupement Hospitalier de Territoire de Loire Atlantique (GHT 44).

Le GHT 44 est constitué des 13 hôpitaux publics du département. Il regroupe 5 000 lits et places sanitaires et représente plus de 16.000 professionnels médicaux et non médicaux.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre site internet

<https://hl-corcoue.fr/> ou scanner le QR Code





NOS ENGAGEMENTS



Développement Durable

Le Développement Durable fait partie des valeurs du Centre Hospitalier Bel Air. Acteur de santé, l'établissement s'engage en sa faveur et s'attache à le promouvoir.



Labels Diversité et Egalité

Le Centre Hospitalier Bel Air est labellisé « DIVERSITE - EGALITE Professionnelle Femmes-Hommes » depuis janvier 2020. Ce label, sous l'égide de l'AFNOR, est délivré par le Ministère de l'intérieur. Il développe une politique de diversité basée sur les principes suivants :



«Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leur sexe, de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou à une race.»



Démarche Qualité

L'établissement est engagé depuis une vingtaine d'années dans une politique qualité/risques/évaluation déclinée dans le cadre de ses projets d'établissements successifs et ponctuée, depuis 2001, par des visites de certification accompagnées par la Haute Autorité de Santé (HAS). Résultats disponibles sur le site internet de [Qualiscope](https://qualiscope.fr).



Lutte contre les Infections Nosocomiales

La prévention de ces infections est une préoccupation de l'ensemble des personnes travaillant au Centre Hospitalier Bel Air.

L'Equipe Opérationnelle d'Hygiène est dédiée spécifiquement à la prévention du risque infectueux.

Votre implication et celle de votre entourage, dans le respect des bonnes pratiques d'hygiène est indispensable pour réaliser ensemble une prévention efficace.



Pour en savoir plus :

<https://hl-corcoue.fr/nos-engagements/>





POLE HEBERGEMENT SOINS DE LONGUE DUREE EHPAD



Le Pôle Hébergement est un lieu de vie qui s'est donné pour mission d'accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne et de répondre le mieux possible à leurs besoins.

L'unité Alzheimer permet aux personnes atteintes de troubles cognitifs, admises sur avis médical, de bénéficier d'une prise en charge adaptée. Une équipe de professionnels spécifiquement formée à ce type de prise en charge, propose des activités thérapeutiques et occupationnelles.

Les résidents peuvent faire intervenir le médecin de l'établissement ou leur médecin traitant.



Vous disposez d'une chambre individuelle (avec salle d'eau privative) qui peut être personnalisée avec du petit mobilier, des objets de décoration et votre téléviseur. Un état des lieux sera réalisé à l'entrée.



Animation



L'animation et la vie sociale dans la structure se basent sur la prise en compte en équipe pluridisciplinaire, des envies, des besoins, des désirs et des possibilités des résidents.

L'équipe animation composée de plusieurs professionnels formés, en collaboration avec des bénévoles, proposent, du lundi au vendredi, des animations collectives récurrentes, ponctuelles ou événementielles ainsi que des animations le week-end en autonomie. Elles sont annoncées aux résidents sur les différents panneaux d'affichage et un planning des activités est distribué aux résidents qui le souhaitent.

Les activités proposées sont de différentes natures : physiques (gymnastique), de loisirs (jeux de société), culturelles (lecture, musique,...) ou créatives (peintures, tricot, modelage,...)



VOTRE ADMISSION



Votre admission

Un service public en ligne, gratuit, confidentiel et sécurisé vous permet de faciliter votre inscription en EHPAD ou en USLD. Il suffit de se connecter sur viatrojectoire.fr – espace personnes âgées pour remplir le dossier administratif en ligne. Il faut ensuite informer son médecin traitant pour qu'il complète le volet médical et autonomie. Puis il faut sélectionner les établissements dans lesquels je souhaite être hébergé(e), et suivre mes demandes. L'entrée en EHPAD ou en Soins de Longue Durée peut se faire dès l'âge de 60 ans ou sur dérogation d'âge pour les personnes de moins de 60 ans, après constitution d'un dossier.



Le jour de votre arrivée, vous devez (ou votre famille), vous présenter au bureau des admissions, muni des documents obligatoires suivants :

- votre carte d'identité ou livret de famille
- votre carte vitale
- votre carte de complémentaire santé en cours de validité
- l'attestation de responsabilité civile en cours de validité



Bureau des admissions



Du lundi au vendredi
de 9h à 17h



02 51 11 65 00 ou le 9 depuis
votre chambre



admissions@hl-corcoue.fr



Dossier d'inscription EHPAD :

<https://hl-corcoue.fr/documents-a-telecharger-2/>



L'admission est prononcée par le directeur de l'établissement après avis de la commission d'admission.



A savoir :

Le contrat de séjour et ses annexes, qui établissent les droits et obligations du résident et de l'établissement, vous est remis lors de votre admission, il est signé par les 2 parties.



Votre identification à l'USLD

Dans le cadre de la démarche institutionnelle de sécurisation de l'identification du résident à toutes les étapes de sa prise en charge (identitovigilance), vous serez invité à porter un bracelet d'identification (possibilité d'obtenir un bracelet en silicone).



Tout au long de votre séjour, les professionnels vérifieront de manière répétée votre identité pour une meilleure prise en charge et ainsi assurer un niveau équivalent de sécurité pour tous nos résidents.



VOTRE SEJOUR



Votre prise en charge et professionnels intervenants

La surveillance médicale est assurée par un médecin coordonnateur formé.

Sur prescription médicale, vos soins sont assurés par des personnels infirmiers, aides-soignant(e)s, kinésithérapeutes, psychologue, diététicien(ne), assistant(e) de soin en gérontologie, aide médicopsychologique, qui ont pour rôle de maintenir voire développer l'autonomie du résident.

Un référent soignant est nommé afin de vous accueillir et de vous accompagner durant

vos soins. Il sera le lien entre le résident et la famille.

Un projet personnalisé sera élaboré dans le respect de vos attentes et besoins.

Les prestations assurées par les acteurs libéraux sont à votre charge (dentiste, pédicure/podologue...).

Le cadre de santé chargé de la qualité des soins et du bon fonctionnement du service organise votre accueil et votre séjour, il est à votre disposition pour recueillir vos demandes et vos interrogations, ou celles de vos proches.



Cadre de Santé



Du lundi au vendredi



02 51 11 65 06



Vaccination

Le médecin vous proposera régulièrement de faire des rappels de vaccins contre les principaux virus et bactéries à risque (grippe, COVID, pneumocoque, diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche...). Ces rappels de vaccination ont pour but de vous protéger d'infections potentiellement graves pour vous ou votre entourage ainsi que de limiter la survenue d'épidémies pouvant également toucher les autres résidents de notre établissement



Secrétariat Médical



Lundi et mardi



02 51 11 66 33



VOTRE SEJOUR



Frais de séjour

Les prix de journées sont à votre charge ou à celle de votre famille ou de l'aide sociale (cette dernière n'intervenant que dans des cas très spécifiques de manque de ressources). Les prix de journée comprennent :

- un **tarif d'hébergement** augmenté d'une participation à la dépendance,
- un **tarif de dépendance** pris en charge par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Ces tarifs sont modifiés par arrêté du Conseil Départemental une fois par an. Les aides dont vous pouvez prétendre sont :

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (loi n° 2001-647 du 20 juillet 2001),
- l'aide sociale si vos ressources sont insuffisantes pour régler les frais de séjour .
- l'aide personnelle ou logement déterminée en fonction de vos ressources.

En cas d'absence, l'établissement gardera votre chambre moyennant le paiement d'une réservation (cf. contrat de séjour).

Au bout de ce délai, si vous souhaitez conserver votre chambre vous devez assumer à nouveau le paiement total des frais de séjour. En cas de non paiement, les frais dus à l'établissement feront l'objet de poursuites, exercées par le comptable du Trésor Public contre le redevable ou ses débiteurs alimentaires.



Bureau des admissions



Du lundi au vendredi
de 9h à 17h



02 51 11 65 00



admissions@hl-corcoue.fr



Pour en savoir plus sur les tarifs :

<https://hl-corcoue.fr/documents-a-telecharger-2/>



Votre sortie

Votre sortie, vers un autre établissement, par exemple, est validée par l'équipe pluridisciplinaire.

En cas de résiliation volontaire, elle doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 15 jours. Un état des lieux de sortie sera effectué.





Les bénévoles

Les principales Associations conventionnées avec l'établissement peuvent vous accompagner pendant votre séjour :

- **JALMAV** (Jusqu'à La Mort Accompagner la Vie)
- **La Pastorale de Santé**

Pour contacter ces associations, merci de vous adresser au Cadre de Santé de votre service.



Les soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs prenant en charge la personne atteinte d'une maladie grave, que ce soit au moment de la phase de diagnostic, au cours de l'évolution de la maladie ou à la fin de la vie. Leur objectif est de soulager les douleurs physiques, d'améliorer le confort et le bien-être, ainsi que les autres symptômes et de prendre en compte la souffrance. Les soins palliatifs et l'accompagnement sont interdisciplinaires (médecins, psychologues et infirmier(e)s...). Ils s'adressent au patient en tant que sujet, à sa famille et à ses proches.



La douleur

La lutte contre la douleur est une préoccupation quotidienne des équipes médico-soignantes.

Celles-ci sont là pour vous écouter et vous aider. N'hésitez pas à exprimer votre douleur, vous nous aiderez à mieux vous soulager.



Les médicaments

Dans le cadre de l'équipe constituée autour de votre médecin, il vous est proposé que votre prise en charge thérapeutique bénéficie de l'expertise d'un pharmacien hospitalier exerçant au sein de l'établissement. Cette prise en charge collaborative a pour but d'assurer une réponse adaptée à vos besoins de santé en lien avec vos traitements.

Dans le cadre de cette prise en charge le pharmacien pourra renouveler et adapter certaines de vos prescriptions selon un protocole. Il est en contact étroit et direct avec l'équipe médicale et soignante qui s'occupe de vous et contactera le médecin chaque fois que nécessaire pour décider de la conduite à tenir.

Ce protocole a été mis en œuvre après décision du directeur général de l'établissement après avis de la commission médicale de l'établissement et a été déclaré auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé. Son détail peut vous être remis sur simple demande.

Il vous est possible de vous opposer à ce protocole en informant un membre de l'équipe médicale. Votre opposition sera tracée dans votre dossier médical.



Le transport

C'est votre médecin qui décide si votre état de santé nécessite ou non une prise en charge par un véhicule sanitaire. Pour être remboursé par l'assurance maladie, vous devrez également avoir recours à un taxi conventionné. Si ce n'est pas le cas, le coût du transport restera à votre charge.



LES PROFESSIONNELS A VOTRE SERVICE

Votre prise en charge est assurée par des équipes pluridisciplinaires, médicales, et paramédicales dévouées et compétentes.



Chaque professionnel est porteur d'un **badge** qui rappelle son identité et sa fonction. Vous pouvez aussi reconnaître les corps de métier d'après leurs tenues vestimentaires.



Médecins
Blouse blanche



Cadres de Santé
Blouse blanche
et liseré bleu marine



Secrétaire
Médical(e)
Tunique blanche



Aides-Soignant(e)s
Tenue blanche
et liseré vert



Infirmier(e)s
Tenue blanche
et liseré bleu



Equipe Pharmacie
Blouse blanche



Equipe de
Rééducation
Tenue blanche



Assistant(e) Social(e), Diététicien(ne), Psychologue, Neuropsychologue
Blouse blanche sur tenue de ville



Equipe
Blanchisserie
Tenue blanche



Equipe d'Entretien
Tenue blanche
et liseré bleu rayé



Equipe
restauration



Equipe
Technique
Tenue grise

*L'hôpital est un lieu de stage.
La présence des stagiaires vous sera signalée par le personnel.*



Téléphone

Chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique, adressez-vous à l'accueil pour son ouverture et pour connaître les modalités de règlement. Un numéro direct d'appel vous sera attribué ; nous vous recommandons de le communiquer à vos proches.



Wifi

Vous pouvez accéder à Internet en vous renseignant au niveau de l'accueil. Noter qu'en cas de panne ou de rupture du réseau, il nous est malheureusement impossible d'assurer une aide technique.



Objets de valeur

Nous vous déconseillons de conserver vos objets de valeur au sein de l'établissement. En cas de nécessité, un dépôt est possible au coffre de l'hôpital. Renseignez-vous auprès du bureau des admissions ou auprès du personnel soignant.



Courrier - journaux

Le courrier est distribué chaque matin dans votre chambre, par l'équipe de soins. Nous vous conseillons de demander à vos correspondants de veiller à l'exactitude du libellé de l'adresse et du service.

Si vous désirez recevoir un quotidien, adressez-vous à votre distributeur. Vous pouvez remettre à l'accueil le courrier affranchi que vous souhaitez envoyer (Attention pas de vente de timbre).



Restauration

L'équipe de restauration élabore les repas sur place en collaboration avec le/la diététicien(ne) de l'établissement. Ils apportent un soin tout particulier à vous servir des plats de qualité, préparés quotidiennement sur place dans des conditions d'hygiène très rigoureuses.

Les menus et horaires des repas sont affichés dans chaque service.



Accompagnants

Les membres de votre famille ou amis, au nombre de deux personnes maximum, ont la possibilité de prendre leur(s) repas sur place. Voir tarifs et règlement auprès de l'accueil, réservations des repas auprès du personnel soignant 72h avant.

À chaque étage, un salon et une salle à manger sont à disposition pour vous et vos proches. Selon vos souhaits, un lit d'appoint peut être proposé à votre proche.



Des distributeurs de boissons et de confiseries sont à votre disposition dans le salon du rez-de-chaussée, ainsi qu'un quotidien de presse régionale



Visites

Vos proches sont les bienvenus. Nous savons que leur présence à vos côtés est un grand réconfort.

Vous pouvez les recevoir dans votre chambre ou dans les lieux communs tout en respectant la vie collective et les différentes consignes sanitaires. Compte tenu des soins prodigués le matin, les visites auprès des résidents sont préférées de 14h à 20h sauf situation sanitaire particulière.

Les animaux ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.



Stationnement

Un parking est à votre disposition. Il est situé à l'entrée de l'établissement et permet un stationnement gratuit. Une place supplémentaire est également à votre disposition au plus près de l'entrée de l'établissement pour déposer les personnes à mobilité réduite ; le stationnement y est temporaire (arrêt-minute).



Cultes

Vous pouvez pratiquer le culte de votre choix et recevoir la visite de son représentant. L'équipe soignante se tient disponible pour faciliter les démarches quelle que soit votre croyance. À votre demande, il sera tenu compte de vos convictions religieuses pour la composition des repas.



Salon mortuaire

L'établissement met à disposition une chambre mortuaire à titre onéreux. L'accueil vous donnera tous les renseignements concernant cette prestation.



Coiffure

Un service de coiffure (prestataire extérieur) est possible au salon dédié à cet effet au rez-de-chaussée de l'établissement. **Cette prestation étant à votre charge, la prise de rdv se fait auprès du personnel soignant** (horaires affichés derrière la porte de la chambre) et de vous y rendre personnellement et/ou de vous faire accompagner par un proche. Le règlement se fait directement auprès du prestataire.



Traitement du linge

Une fiche trousseau vous sera remise à votre entrée au Pôle Hébergement. Votre linge est entretenu par la Blanchisserie de l'établissement.

Merci d'identifier votre linge par des étiquettes tissées et cousues.

Si vous le souhaitez, le marquage du linge est proposé par l'établissement.



Il est préférable de prévoir des fibres non délicates (lainage, soie, type Damart,...)



Protection des données personnelles

Lors de votre prise en charge médicale au Centre Hospitalier Bel Air, vous nous confiez des données personnelles que nous collectons et conservons dans notre système d'information. Chaque traitement de vos données personnelles a un objectif défini, tel que la constitution de votre dossier administratif et médical, la gestion de votre prise en charge, la facturation des soins, le recouvrement des frais d'hospitalisation, l'organisation des services, l'évaluation de la qualité des soins ou encore

l'analyse de l'activité de l'établissement. Seuls les professionnels habilités accèdent et traitent toute ou partie de vos données personnelles. Vos données sont conservées pour une durée limitée définie en fonction de chaque traitement de données personnelles.

Dans les limites prévues par la loi, vous disposez sur vos données de droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité.



DOSSIER MEDICAL

Dépôt et accès aux documents de santé par le patient et les professionnels de santé

PROFIL MEDICAL

Le patient renseigne son profil : allergie, mesures, directives anticipées,...



MESSAGERIE SECURISÉE

Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance des équipes de soins

Ce service, si vous ne vous êtes pas opposé à son ouverture, vous permet de stocker et partager vos documents et données de santé en toute confidentialité.



Accès au dossier médical

Conformément à la réglementation, le dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de votre dernière hospitalisation ou dernière consultation dans l'établissement.

Le patient peut y accéder directement ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne. En dehors du patient lui-même, cette demande peut être effectuée par le tuteur (pour les personnes sous tutelle), et, sous certaines conditions, par son ayant droit (en cas de décès de l'intéressé), ou par toute personne (comme son médecin traitant par exemple) désignée comme intermédiaire par l'utilisateur.

Vous pouvez consulter et/ou demander une copie de votre dossier médical par écrit, sur justificatifs.

Cette copie sera mise à votre disposition après un délai maximal de 8 jours.

Si toutefois les informations datent de plus de 5 ans, ce délai est porté à 2 mois.



Par courrier :

CH Bel Air
La Direction
23 Bel Air
44650 Corcoué-sur-Logne



Directives anticipées

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour en fin de vie et dans l'incapacité de s'exprimer. Elles permettent de connaître votre volonté en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.

Elles seront consultées et prises en compte par les médecins pour toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement. Sans limite de temps, les directives anticipées peuvent être modifiées ou annulées à tout moment.



Personne de confiance

Pendant votre séjour, vous pouvez désigner, par écrit, une personne de confiance. Celle-ci peut être un parent, un proche ou votre médecin traitant.

Son rôle ?

- Être consultée et témoigner de votre volonté dans le cas où vous seriez hors d'état de vous exprimer.
- Vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.



Pour en savoir plus sur vos droits :

<https://hl-corcoue.fr/vos-droits/>



Don d'organes

Depuis la loi du 22 décembre 1976 (loi Caillavet), chacun est présumé donneur, sauf en cas de refus exprimé de son vivant. Il est possible de donner un organe ou des tissus de son vivant ou après sa mort et ce à tout âge.



Bientraitance

La Bientraitance est une démarche globale dans la prise du patient, de l'usager et de l'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect des droits et libertés du patient, de l'usager, son écoute et ses besoins, tout en prévenant la maltraitance. L'établissement est engagé dans cette démarche et forme régulièrement le personnel à la bientraitance. Une **charte Bientraitance** a été élaborée par les professionnels formalisant ainsi l'engagement de l'établissement.



Plaintes et réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au cadre du service. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez contacter la direction. Cette personne veillera à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite. Elle pourra vous mettre en relation avec les membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS).



Par courrier :

CH Bel Air
La Direction
23 Bel Air
44650 Corcoué-sur-Logne



Liste des Personnes Qualifiées :

<https://hl-corcoue.fr/documents-a-telecharger-2/>



Refus de soin

Le recueil du consentement du patient est obligatoire et son droit de refuser des soins est légalement prévu à l'article L.1111-4 du Code de la Santé Publique : « Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne et ce consentement peut être retiré à tout moment ».

Dans le cas d'un refus de soins de la part du patient, le médecin, soumis à son devoir d'assistance, doit informer

le patient des conséquences de son refus, qu'elles soient bénignes ou graves (article R.4127-36 du CSP).

Le médecin lui redemandera ensuite de reformuler sa décision après un délai de réflexion raisonnable de manière à s'assurer de la stabilité de sa décision. Cependant, en cas d'urgence vitale, le médecin est dans l'obligation de prodiguer des soins sauf s'il existe des directives anticipées pour le patient concerné.





Charte de la personne accueillie

Principes généraux*

Arrêté du 8 septembre 2003



Principe de non-discrimination

Nul ne peut faire l'objet d'une discrimination, quelle qu'elle soit, lors de la prise en charge ou de l'accompagnement.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

L'accompagnement qui vous est proposé est individualisé et le plus adapté possible à vos besoins.



Droit à l'information

Les résidents ont accès à toute information ou document relatifs à leur accompagnement, dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

- Vous disposez de libre choix entre les prestations adaptées qui vous sont offertes.
- Votre consentement éclairé est recherché en vous informant, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à votre compréhension.
- Le droit à votre participation directe, à la conception et à la mise en œuvre de votre projet individualisé vous est garanti.



Droit à la renonciation

Vous pouvez à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont vous bénéficiez et quitter l'établissement.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement favorisent le maintien des liens familiaux, dans le respect des souhaits de la personne.



Droit à la protection

Le respect de la confidentialité des informations vous concernant est garanti dans le cadre des lois existantes. Il vous est également garanti le droit à la protection, à la sécurité, à la santé et aux soins.



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la prise en charge ou de l'accompagnement, il vous est garanti de pouvoir circuler librement, ainsi que de conserver des biens, effets et objets personnels et de disposer de votre patrimoine et de vos revenus.



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect de vos convictions.



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité de vos droits civiques et de vos libertés individuelles est facilité par l'établissement.



Droit à la pratique religieuse

Les personnels et les résidents s'obligent au respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal de l'établissement.



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.

LES REGLES DE VIE



Animaux

Par mesure d'hygiène, les animaux, à l'exception des chiens guides et d'assistance, sont formellement interdits dans l'enceinte de l'hôpital. Des ateliers de médiation animale sont proposés par l'animation grâce à l'association «Les Amis de Bel Air».



Captation d'images

Il est interdit de procéder à la captation d'images et de son au sein de l'établissement.



Dégradation du matériel

Les résidents doivent respecter les locaux, le matériel et le mobilier mis à leur disposition. Toute dégradation pourra faire l'objet de poursuites et dédommagement.



Denrées alimentaires

Les visiteurs peuvent remettre aux résidents des denrées ou boissons en respectant les règles d'hygiène et les conditions de conservation et de stockage.



Détentions illicites

La détention et l'introduction d'armes blanches ou à feu, de substances illicites ou toute autre manière dangereuse sont prohibées.



Hôpital sans tabac

Pour répondre aux normes de sécurité et à la réglementation en vigueur, il est formellement interdit de fumer dans les locaux de l'hôpital. L'utilisation de la cigarette électronique est également interdite.



Pourboire

Aucune somme d'argent ne doit être versée aux professionnels par les résidents ou leur famille.



Tenue vestimentaire

Une tenue décente est exigée en dehors de la chambre et lors de vos déplacements dans l'hôpital.



Prise en charge médicamenteuse

Tout traitement médicamenteux en cours doit être signalé dès votre arrivée. Les médicaments en votre possession doivent être remis à l'infirmier(e) du service. L'hôpital est responsable des traitements prescrits par les médecins durant votre hospitalisation. L'automédication est prohibée. Il est absolument interdit à des tiers de procurer un médicament quelconque aux résidents.



Stop à la violence à l'hôpital

Durant votre séjour, le personnel ainsi que les autres résidents doivent être traités avec respect. Seront engagées des poursuites contre toute personne qui aurait une attitude ou des propos violents.



Hygiène

Dans l'intérêt de tous, il est recommandé aux patients ainsi qu'à leurs visiteurs d'observer les règles d'hygiène en ayant recours à un geste d'hygiène des mains en entrant et en sortant des chambres. Des distributeurs de solution hydroalcoolique sont disposés à cet effet dans chaque chambre et/ou à l'entrée des services.



Nuisance en service

L'hôpital est un lieu de soins et de convalescence qui nécessite du calme. Afin de le préserver, usez avec discrétion des appareils de radio, de télévision et des téléphones portables. Évitez les visites en groupe, afin de respecter et permettre le repos des autres résidents. Si de nombreuses personnes souhaitent vous rendre visite (anniversaire, fêtes...) vous pouvez prévenir le service pour réserver une salle / salon.



Respect

Durant votre séjour, le personnel ainsi que les autres résidents doivent être traités avec respect et courtoisie.



Sécurité incendie

Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans les services et dans tous les lieux communs. En toute situation, il est important de garder votre calme et de suivre les indications du personnel.



A savoir :

Le règlement intérieur de l'établissement est remis avec le contrat de séjour.

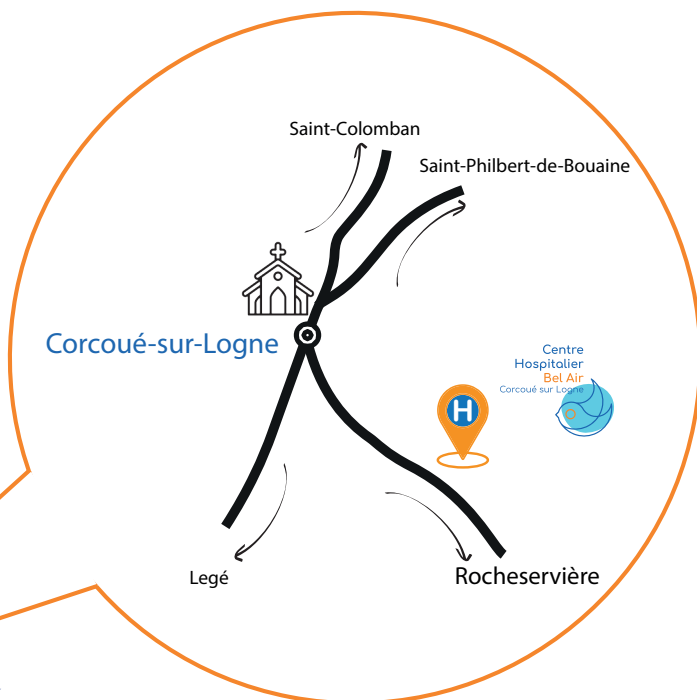
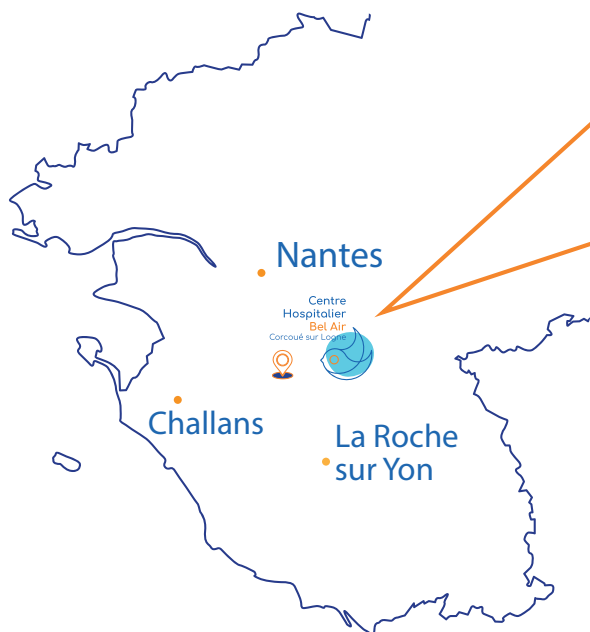


Accès

Dans Corcoué-sur-Logne, prendre la direction Rocheservière, le Centre Hospitalier se trouve à environ 1km de l'église.

Un service de car assure la liaison Nantes/Corcoué-sur-Logne (arrêt «Huit-Mai» à Corcoué-sur-Logne).

Renseignement sur le site Aléop.



Contacts

Centre Hospitalier Bel Air

23 Bel Air

44650 Corcoué-sur-Logne

Tél : 02 51 11 65 00

Mail : contact@hl-corcoue.fr

Site internet : www.hl-corcoue.fr



Pôle Hébergement EHPAD - SLD - Unité de Vie

Accueil02 51 11 65 00

Cadre de Santé.....02 51 11 65 06

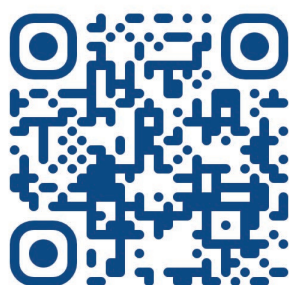
Secrétariat médical02 51 11 66 33
(présence lundi et mardi)

Animation.....02 51 11 66 05

Centre
Hospitalier
Bel Air
Corcoué sur Logne



Retrouvez toutes les informations sur
notre site internet : www.hl-corcoue.fr



Centre Hospitalier Bel Air
23 Bel Air 44650 Corcoué-sur-Logne
contact@hl-corcoue.fr - 02.51.11.65.00